

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

23 juin 2016

Résumé des coprésidents
Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
15 juin 2016

Coprésidents

Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)
Mme Berenice Hernández (Mexique)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF est ouverte par Mme Kate Hughes, membre du Comité du CTF représentant le Royaume-Uni, et Mme Berenice Hernandez, membre du Comité du SCF représentant le Mexique, en qualité de coprésidentes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF adoptent l'ordre du jour provisoire (document CTF-SCF/TFC.16/1). Le représentant du Canada demande à l'Unité administrative des CIF d'inclure, au point 7 de l'ordre du jour sous la rubrique Questions diverse, la présentation par l'Unité administrative des CIF d'un rapport d'avancement sur les questions liées à la gestion des risques des CIF (CTF et SCF).

3. À la demande des participants à la réunion conjointe, Mme Mafalda Duarte, chargée de programme de l'Unité administrative des CIF, fait le point sur les décisions prises entre les réunions, sur la suite donnée aux décisions prises lors de la réunion précédente et sur les efforts entrepris par l'Unité administrative des CIF pour mettre en œuvre ces décisions.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ORIENTATIONS STRATEGIQUES RELATIVES AUX FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

4. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document JOINT CTF-SCF/TFC.16/3, *Orientations stratégiques relatives aux FIP*, et apprécient l'analyse détaillée et ciblée des lacunes effectuée sur la manière dont les CIF s'intègrent dans l'architecture de financement de l'action climatique (comprenant, entre autres, le Fonds vert pour le climat). La réunion conjointe note également que l'analyse a tenu compte des possibilités futures et examiné le rôle que pourrait jouer chaque programme des CIF en fonction des atouts particuliers dont il dispose et de la valeur ajoutée qu'il apporte.

5. Les participants à la réunion conjointe reconnaissent, avec satisfaction, l'importance des actions climatiques dans les pays en développement appuyés par les CIF. Ils notent la nécessité d'œuvrer à assurer à court terme la continuité des flux de financement des activités liées au climat sur une grande échelle grâce à divers modes de financement possibles en vue de soutenir les activités menées dans les pays en développement. À cet égard, les participants reconnaissent le rôle important et l'engagement des BMD dans le financement de la lutte contre le changement climatique. Les participants à la réunion conjointe soulignent l'importance de décaisser effectivement les fonds des CIF et conviennent de continuer à suivre l'évolution de l'architecture internationale de financement de l'action climatique afin d'alimenter une discussion sur la clause de caducité prévue en décembre 2018 au plus tôt, et d'arrêter une décision sur cette question en juin 2019, en particulier sur la question de savoir si et quand l'Administrateur devrait cesser de recevoir de nouvelles contributions au profit du Fonds pour les technologies propres et/ou du Fonds stratégique pour le climat.

6. Ils conviennent de la nécessité de renforcer la coopération entre les CIF et d'autres entités et mécanismes de l'architecture de financement de l'action climatique, en particulier le Fonds vert pour le climat, grâce, entre autres :

- a) à l'amélioration de la coordination au niveau des pays sous la direction des points focaux des CIF et des autorités nationales désignées du GCP, y compris en coopération avec les BMD lorsqu'elles en font la demande, pour mobiliser des fonds et mettre en œuvre des plans d'investissement/SPCR ;
- b) à des efforts accrus de la part de toutes les parties prenantes des CIF pour partager les leçons apprises, notamment par le biais de l'initiative spéciale d'évaluation et d'apprentissage des CIF ; et
- c) à l'engagement d'une réflexion sur les possibilités d'organiser des sessions conjointes de formation et d'apprentissage pour les CIF et d'autres mécanismes multilatéraux de financement de la lutte contre le changement climatique.

7. La réunion conjointe invite le Comité du CTF à examiner l'analyse présentée dans le document sur les orientations stratégiques et à discuter de la proposition de valeur d'un nouveau modèle économique pour le CTF, notamment les nouvelles modalités de financement.

8. Les participants à la réunion conjointe invitent en outre les sous-comités du SCF à examiner l'analyse présentée dans le document sur les orientations stratégiques concernant le contexte spécifique, les leçons apprises et la proposition de valeur des trois programmes (FIP, SREP et PPCR).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET DES CIF POUR L'EXERCICE 17

9. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent et approuvent le document CTF-SCF/16/4/Rev.1, intitulé *Plan d'activité et budget des CIF pour l'exercice 17*.

10. Ils se félicitent du plan d'activité et note que le budget proposé pour les CIF au titre de l'exercice 17 prévoit des ressources administratives de base (20 528 500 dollars) pour financer le programme de travail prévu de la structure de gestion institutionnelle des CIF : l'Administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des CIF (3 407 000 dollars), l'Unité administrative des CIF en tant que cellule centrale de coordination du partenariat des CIF (9 900 300 dollars) et les cinq banques multilatérales de développement (BMD) en tant que partenaires de mise en œuvre (7 221 300 dollars) ; ainsi que les 3 277 000 dollars affectés aux deux initiatives pluriannuelles spéciales (1 385 000 dollars pour l'Initiative spéciale sur l'apprentissage et l'échange des connaissances et 1 892 000 dollars pour les autres initiatives spéciales indiquées dans le document).

11. Les participants approuvent le document sous réserve des ajustements budgétaires nécessaires à la suite i) des décisions adoptées subséquemment par les comités et sous-comités des différents fonds du 15 au 17 juin 2016, ii) des décisions prises ou des demandes supplémentaires formulées au cours de l'exercice financier.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE DE L'INITIATIVE SPECIALE D'EVALUATION ET D'APPRENTISSAGE

12. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examinent le document JOINT CTF-SCF/16/5, intitulé *Initiative spéciale d'évaluation et d'apprentissage : Plan d'activité*, et apprécient le travail entrepris par le Groupe consultatif sur l'évaluation et

l'apprentissage à l'échelle des CIF et l'Unité administrative des CIF lors de l'élaboration du plan d'activité.

13. Les participants approuvent le plan d'activité avec ses quatre thèmes prioritaires liés à l'apprentissage :

- a) Changement en profondeur.
- b) Investissement du secteur privé.
- c) Participation et avantages des parties prenantes locales.
- d) Conception et approche des CIF.

14. Les participants invitent l'Unité administrative des CIF, sous la direction du Groupe consultatif, à mettre en œuvre les activités identifiées dans le plan d'activité. En ce qui concerne l'évaluation des projets mis en œuvre dans les pays pilotes des CIF dans le cadre de cette initiative qui a été effectuée par l'Unité administrative des CIF et les BMD, il est nécessaire d'obtenir les orientations et l'approbation expresse du point focal des pays pilotes des CIF. La participation des pays pilotes des CIF à ces procédures d'évaluation est volontaire.

15. Les participants demandent également à l'Unité administrative des CIF d'intégrer les avis recueillis et de tenir compte des commentaires reçus des membres du Comité lors de la réunion conjointe pendant la mise en œuvre du plan d'activité. Les participants se réjouissent à la perspective de recevoir un plan de travail et le budget afférent à la mise en œuvre de ce plan d'activité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA PARITE HOMMES-FEMMES, PHASE 2

16. Les membres et observateurs du Comité du CTF et du SCF sont invités à envoyer leurs commentaires par courrier dans les semaines à venir pour examen dans un document révisé de la phase 2 du Plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes. Le document révisé sera ensuite distribué pour approbation par courrier.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

En réponse à une demande, l'Unité administrative des CIF fait le point sur la mise en œuvre du cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) et l'élaboration de tableaux de bord des risques pour les programmes du CTF et du SCF. Les participants prennent note i) des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de GRE, ii) du fait que le tableau de bord des risques du CTF a été mis en place en janvier 2016 et iii) du fait que certains risques qui étaient accompagnés de la mention « à déterminer » dans le rapport sur les risques de novembre 2015 (par exemple, le risque de crédit, le risque de change) sont en train d'être évalués, suivis et consignés dans le tableau de bord des risques du CTF. Les participants notent en outre que l'infrastructure technique devant soutenir les tableaux de bord des risques du SCF a été mise en place et que ces tableaux de bord seront renseignés et lancés au cours du premier semestre de l'exercice 17.

Les participants notent que l'Unité administrative des CIF a étudié les possibilités de couvrir l'exposition des CIF au risque de change lié à l'encours des billets à ordre libellés en devises, mais qu'il n'est pas possible de couvrir ce risque.

L'Unité administrative des CIF fait remarquer aux participants à la réunion conjointe que, bien qu'elle reçoive désormais des BMD des informations relatives aux cas de défaut de paiement, elle ne peut communiquer des détails concernant ces événements que si la BMD donne son accord pour la divulgation de ces informations. L'Unité administrative des CIF attire l'attention des participants à la réunion conjointe sur la disposition en vigueur énoncée dans le document *Produits et conditions de financement du CTF et procédures d'examen applicables aux opérations du secteur privé*, en vertu de laquelle les BMD sont tenues d'informer le Comité des mesures qu'elles envisagent de prendre en cas de défaut.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

17. La réunion est déclarée close le mercredi 15 juin 2016.